



AMERICAN DINER VOICE CONTEST

L'American Diner vous invite à son concours de chant international non professionnel
Accompagné en live par des musiciens professionnels

Le jeudi 22 mars 2018

Vous chantez tous les matins dans votre salle de bain ?

Vos voisins vous demandent des autographes quand vous les croisez ??

Vous savez depuis toujours que vous avez un talent caché ???

Ce concours est fait pour vous !!!!

Venez faire exploser l'applaudimètre et influencer les membres du jury par les cris de vos supporters !

Pour participer au concours vous devez nous faire parvenir :

- une démo comportant 1 chanson sur le support de votre choix (audio, vidéo, smartphone, éventuellement, liens vers YouTube, Facebook etc...)
- une biographie succincte de vous
- le règlement que vous trouverez sur cette page en téléchargement

Le tout daté et signé, à nous faire parvenir avant le **fin février 2018**.

Une présélection des candidats sera faite par un jury, composé de professionnels et amateurs du monde de la musique. Début avril les résultats vous seront communiqués.

Les candidats se produiront sur la scène de l'Elvis Rock Café à l'American Diner, devant un public, accompagné en live par des musiciens professionnels pour les présélections les jeudis 8 et 15 mars 2018.

Les gagnants seront désignés par un jury composé de professionnels, organisateurs de l'American Diner Voice Contest et amateurs du monde de la musique, qui émettra des décisions qui seront inattaquables. En outre, un prix du public sera décerné.

REGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'American Diner organise un concours de chant international non professionnel, ouvert à tous, sans limite d'âge, sous réserve d'avoir rempli le formulaire d'inscription.

ARTICLE 2 : Les chansons peuvent être interprétées en français ou en langue étrangère. Il peut s'agir de reprises ou de compositions. Les candidats choisiront deux chansons : Une première à interpréter lors de la première partie du concours et l'autre pour la finale s'ils sont retenus. La durée des chansons ne devra pas excéder 4 minutes.

Les participants sont seuls responsables des droits de diffusion et de leur chanson.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au concours vous devez nous faire parvenir :

1. une démo comportant 1 chanson sur le support de votre choix (Audio, vidéo, smartphone etc...)
2. Photo et biographie, éventuellement, liens vers YouTube, Facebook etc...
3. Le règlement que vous trouverez sur cette page en téléchargement daté et signé.

Le dossier complet devra être envoyé avant fin février 2018 (date limite). Par courrier à : **American Diner 69 route d'Epagny 74330 Sillingy** ou par mail à : adshow74@gmail.com

ARTICLE 4 : MODALITES DE SELECTION DES CANDIDATS

La présélection des candidats se fera par le jury de l'American Diner Voice Contest. Les résultats seront donnés par e-mail fin mars. (Aucune réclamation ou contestation ne sera acceptée).

Les candidats retenus transmettront chacun par mail une liste trois chansons qu'ils désirent interpréter (avec tonalité et éventuellement partition, grille d'accords).

Ils devront se présenter au concours les jours de présélections qui leur auront été attribués au restaurant American Diner, 69 route d'Epagny 74330 Sillingy à **19h00**. Ceux-ci interpréteront chacun leur tour une chanson de leur choix, accompagnés en live par des musiciens professionnels. Ils auront également la possibilité de s'accompagner eux-mêmes s'ils désirent jouer d'un instrument en même temps. (Une répétition préalable avec les musiciens sera possible lors de la jam de l'Elvis Rock Café, le jeudi précédent le concours).

Le jury retiendra 10 finalistes. Ces derniers effectueront un second passage en interprétant une autre chanson, à la suite de quoi le jury se prononcera sur le classement final.

L'ordre de passage sera fait par tirage au sort. Les candidats seront appelés par l'animateur pour monter sur scène au moment de la finale.

Tout retard ou absence sera éliminatoire.

Le jury, composé de professionnels et amateurs du monde de la musique, émettra des décisions qui seront inattaquables.

Les critères retenus sont :

1. Technique vocale : Justesse, rythmique, grain de voix.
2. Présence : Tenue et charisme.
3. L'interprétation : Capacité à interpréter et à s'approprier une chanson. Capacité d'adaptation à l'instrumentation proposée.

Un prix du public sera également décerné.

En cas de litige ou d'égalité, la décision du comité organisateur sera souveraine et sans appel.

ARTICLE 5 : DESCRIPTION DES PRIX

1^{er} prix : Micro chant « tête de mort » dynamique cardioïde, Alctron DK 1000 (*partenaire Master Animation*) + Séance d'enregistrement home studio (*partenaire Sébastien Fillion*) + Une séance de coaching vocal à l'école de musique «les Arts de la Scène» (*partenaire les Arts de la Scène*)

2^{ème} prix : Casque audio Casque Pioneer - HDJ 500 (*partenaire Master Animation*) + Une séance de coaching vocal à l'école de musique «les Arts de la Scène» (*partenaire les Arts de la Scène*)

3^{ème} prix : Une séance de coaching vocal à l'école de musique «les Arts de la Scène» (*partenaire les Arts de la Scène*)

Prix du public : Un repas pour deux personnes à l'American Diner + Une première partie de jam à l'Elvis Rock Café un jeudi soir

ARTICLE 6 : L'American Diner se réserve le droit d'annuler le présent concours si le nombre de candidats n'est pas assez important, ou en cas de force majeure. L'American Diner se réserve le droit d'utiliser toute photo ou enregistrement de toute nature qui pourrait être fait pour la presse, radio, télévision, internet, etc...

ARTICLE 7 : REMUNERATION / FRAIS

La prestation n'est pas rémunérée. Les participants ne pourront prétendre au paiement d'aucune somme d'argent.

Les frais de déplacement sur le lieu de concert seront intégralement à la charge des participants.

ARTICLE 8 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

En application de la loi Informatique et Liberté du 6/01/1978, dans l'hypothèse où un fichier informatique contenant des informations relatives aux artistes participants de l'American Diner Voice Contest serait constitué, chaque participant a un droit d'accès, de modification et de retrait des informations le concernant.

Le (la) chanteur (se) certifie avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte sans aucune restriction.

Nom / Prénom :

E-mail : Téléphone :

Date et signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :



 04 50 22 65 41



SARL Cophirest - 69 Route d'Epagny - 74330 SILLINGY - Rcs 801 129 933 00017